

6 juillet 2023

(23-4592)

Page: 1/3

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITÉS

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (CODEX)

La communication ci-après, reçue le 5 juillet 2023, est distribuée à la demande du secrétariat du Codex.

1 RÉUNIONS DES COMITÉS INTERNATIONAUX

1.1 Quarante-troisième session du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (Düsseldorf, Allemagne, 7-10 mars 2023);

1.1. À sa 43^{ème} session, le Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU43) a achevé la révision de la norme pour les préparations de suite (CXS 156-1987) (nouveau nom: norme pour les préparations de suite pour les nourrissons du deuxième âge et boisson/produit pour enfants en bas âge).

1.2. En outre, le CCNFSDU43 a modifié la norme pour les aliments diversifiés de l'enfance ("Baby foods") (CXS 73-1981) et les listes consultatives d'éléments nutritifs utilisables dans les aliments diététiques ou de régime pour les nourrissons et les enfants en bas âge (CXG 10-1979).

1.3. Ces textes seront transmis à la 46^{ème} session de la Commission du Codex alimentarius (CAC46) (2023) pour adoption finale.

1.2 Cinquante-troisième session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (Hong Kong, Chine, 27-31 mars 2023)

1.4. À sa 53^{ème} session, le Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA53) a finalisé les Spécifications concernant l'identité et la pureté de plusieurs substances, pour ajout à la liste des spécifications du CODEX applicables aux additifs alimentaires (CXA 6-2021).

1.5. En outre, le CCFA53 a achevé la révision du document intitulé Noms de catégories et système international de numérotation des additifs alimentaires (CXG 36-1989), l'alignement des dispositions relatives aux additifs alimentaires de 19 normes concernant les produits de base sur la Norme générale du Codex pour les additifs alimentaires (CXS 192-1995) (NGAA), y compris un ensemble de lignes directrices.

1.6. Enfin, le CCFA53 a terminé l'établissement d'environ 800 teneurs maximales nouvelles/révisées pour les additifs alimentaires aux fins d'inclusion dans la NGAA, y compris des dispositions concernant les bêta-carotènes, la riboflavine et le citrate trisodique ainsi que les additifs alimentaires dans le vin.

1.7. Ces dispositions seront transmises à la CAC46 pour adoption finale.

1.3 Seizième session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (Utrecht, Pays-Bas, 18-21 avril 2023)

1.8. À sa 16^{ème} session, le Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF16) a finalisé l'établissement des teneurs maximales pour le plomb en ce qui concerne les cassonades, les sucres bruts et les sucres non centrifugés, ainsi que les repas prêts à consommer pour nourrissons et enfants en bas âge, et des teneurs maximales pour l'ochratoxine A et les aflatoxines totales dans les piments forts, le paprika et les noix de muscade, respectivement.

1.9. En outre, le CCCF16 a finalisé le Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination du manioc et des produits à base de manioc par les mycotoxines et les plans d'échantillonnage pour les aflatoxines totales dans certaines céréales et certains produits à base de céréales, y compris les aliments pour nourrissons et enfants en bas âge, ces derniers faisant partie intégrante de l'application des teneurs maximales pour les catégories de produits alimentaires susmentionnées déjà adoptées par la 45^{ème} session de la Commission du Codex alimentarius (2022).

1.10. Par ailleurs, le CCCF16 est convenu de recommander l'approbation de nouveaux travaux concernant les orientations visant à prévenir ou à réduire l'intoxication ciguatérique (par exemple au moyen de l'application de programmes de surveillance et de suivi, de systèmes de gestion de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, du partage des données, etc.). Ce document fera fond sur les orientations de la FAO, de l'OMS et d'autres organisations internationales qui sont disponibles sur ce sujet, et les complétera.

1.11. Ces teneurs maximales et ces textes seront transmis à la CAC46 pour adoption définitive et pour approbation de nouveaux travaux, respectivement.

1.12. Le CCCF16 poursuit ses travaux sur l'établissement de limites maximales pour le plomb dans les herbes aromatiques (fraîches/séchées) et les épices (séchées) et pour les aflatoxines totales dans les arachides prêtes à consommer et sur le plan d'échantillonnage connexe, sur les plans d'échantillonnage pour l'ochratoxine A et les aflatoxines totales (piments forts, paprika et noix de muscade) et sur d'autres questions susceptibles de déboucher sur de nouveaux travaux à l'avenir.

1.4 Vingt-sixième session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (Hobart, Australie, 1^{er}-5 mai 2023)

1.13. À sa vingt-sixième session, le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS26) a finalisé les directives relatives à la reconnaissance et au maintien de l'équivalence de systèmes nationaux de contrôle des aliments (SNCA) et les principes et orientations relatifs au recours à l'audit et à la vérification à distance dans les cadres réglementaires.

1.14. Le CCFICS26 est convenu de recommander l'approbation par la CAC46 (2023) de nouveaux travaux d'examen et de mise à jour des principes applicables à la traçabilité/au traçage des produits en tant qu'outil d'un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires (CXG 60-2006).

1.15. Ces textes seront transmis à la CAC46 pour adoption définitive et pour approbation de nouveaux travaux, respectivement.

1.16. Le CCFICS26 poursuivra ses travaux sur les directives relatives à la prévention et au contrôle de la fraude alimentaire, à la consolidation des Directives du Codex relatives à l'équivalence et à la liste des enjeux émergents qui relèvent de ses travaux.

1.5 Quarante-septième session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (Ottawa, Canada, 15-19 mai 2023)

1.17. À sa quarante-septième session, le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires a poursuivi ses travaux sur l'élaboration de lignes directrices concernant l'information sur les denrées alimentaires préemballées destinées à être offertes via le commerce électronique; sur l'établissement de lignes directrices concernant l'utilisation de la technologie pour l'information sur

les denrées alimentaires; et sur la révision des dispositions relatives à l'étiquetage des allergènes figurant dans la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CXS 1-1985).

1.18. Ces textes seront transmis à la CAC46 pour adoption préliminaire et élaboration ultérieure par la quarante-huitième session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (2023).

1.6 Quarante-deuxième session du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (Budapest, Hongrie, 13-16 juin 2023)

1.19. Le rapport de la réunion sera publié dans les semaines à venir sur la page Web de la quarante-deuxième session du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage ([CCMAS42](#)) et des renseignements complémentaires seront communiqués à la prochaine session du Comité SPS.

1.7 Cinquante-quatrième session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR54, Beijing, Chine, 26 juin-1^{er} juillet 2023)

1.20. Le rapport de la réunion sera publié dans les semaines à venir sur la page Web de la quarante-deuxième session du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage ([CCPR54](#)) et des renseignements complémentaires seront communiqués à la prochaine session du Comité SPS.

1.8 Autres questions

1.21. De plus amples renseignements sur les travaux de ces comités figurent dans le rapport sur la session disponible sur le site Web du Codex: [CCNFSDU43](#), [CCFA53](#), [CCCF16](#), [CCFICS26](#), [CCFL47](#). Les rapports de la 42^{ème} session du CCMAS et de la 54^{ème} session du CCPR seront disponibles sous peu sur la page Web du Codex.

2 PROCHAINES RÉUNIONS DU CODEX PRÉSENTANT UN INTÉRÊT EN MATIÈRE SPS (À PARTIR DE JUILLET 2023. VOIR LE SITE WEB DU CODEX POUR LE CALENDRIER COMPLET DES RÉUNIONS)

2.1 CCEXEC

- 84^{ème} session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius ([CCEXEC84](#)), Genève, Suisse, 10-14 juillet 2023) (en présentiel)

2.2 Réunions des comités internationaux

- 33^{ème} session du Comité sur les principes généraux ([CCGP33](#)), Bordeaux, France, 2-6 octobre 2023) (en présentiel)

2.1. Des renseignements actualisés sur l'état d'avancement des travaux de ces comités sont régulièrement publiés sur leurs pages Web respectives: [CCEXEC84](#), [CCGP33](#).

2.2. Pour des questions spécifiques sur l'état d'avancement des travaux des comités du Codex présentant un intérêt pour les délégués SPS, veuillez consulter les pages dédiées ou envoyer un courriel à l'adresse suivante: codex@fao.org.

3 GÉNÉRALITÉS

3.1. Le secrétariat du Codex, en coopération avec les secrétariats des pays hôtes, continuera d'organiser des réunions virtuelles et en présentiel de groupes de travail et des webinaires en amont des sessions des organes subsidiaires du Codex afin d'aider les délégations à se préparer et de faciliter les discussions et la recherche du consensus. De plus amples renseignements sont disponibles sur les pages Web du Comité et dans le [calendrier du Codex](#).
